AVENUE DU BUDOU : VENTE D'UN TERRAIN A LA BMF SCOMET

VU la demande de la société BMF SCOMET souhaitant acquérir une bande de terrain cadastrée section BT n° 60p, d'une superficie de 314 m², appartenant à la commune, avenue du Budou,

VU l'avis de France Domaine, en date du 28 août 2014, fixant le prix de vente à 12 € le m².

VU l'avis favorable de la commission « Economie - Projets urbains - Foncier » en date du 4 novembre 2014.

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente qui sera passé en la forme notarié au rapport de Maître Emmanuelle CARADEC-VASSEUR, notaire associée à Plouescat,

DIT que la marge étant négative, l'assiette de la T.V.A. est nulle,

PRECISE que les frais de notaire, de géomètre ainsi que la reconstruction d'une clôture en bordure du terrain de pétanque seront à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 13 novembre 2014

Le Maire.

Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Compte tenu de la transr

029-212901052-20141120-2014613-DE

En Préfecture, le...

Et de la publication, le. 2. 1. NOVA 2045 é certifié exécutoire

Fait à Landivisiau, le... 2 4 NO (ce20 b) par le préfet : 24/11/2014

Le Directeur Général des Services.

Pascal NANTEL

Pour "autorité Compétente" par délégation